



POSTULAT

Auteur Raymond Borgeat, AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, David Crettenand, PLR, et Diego Clausen, CSPO
Objet Une bourse des toits pour développer les panneaux photovoltaïques
Date 13.12.2019
Numéro 1.0328

Lors de sa dernière présence en Valais, la conseillère fédérale, Simonetta Sommaruga a mentionné « qu'il y a plus de panneaux solaires en Emmental qu'en Valais »! Et pourtant, il est indiscutable que notre canton dispose d'un ensoleillement bien plus favorable que celui de cette région bernoise. Devant les étudiantes et étudiants du collège de la Planta, la conseillère fédérale a affirmé «Le Valais pourrait devenir le premier en matière de photovoltaïque ». Il est donc légitime de vouloir relever ce défi. Et pour le faire, il faut être ambitieux ! Il ne suffit pas de se dire que l'ensoleillement moyen valaisan permet de délivrer annuellement plus de 1400[kWh] par m2 contre environ 1100[kWh] en moyenne pour la Suisse.

En 2015, le Valais photovoltaïque a produit 60[GWh] et selon la stratégie énergétique du canton, l'objectif pour l'année 2035 est d'en produire 900[GWh]. Cet objectif implique notamment la construction annuelle de 1400 installations photovoltaïques de 50 [m2]. En regard du nombre de constructions par année de l'ordre de 700 villas et 2500 logements, cet objectif peut presque paraître irréaliste, sauf si nous nous en donnons les moyens.

Dans l'idéal, tous les toits de nouvelles constructions, à l'exception de ceux bénéficiant d'expositions solaires défavorables, devraient être équipés de panneaux solaires. Pour certains, une telle contrainte paraît dissuasive en regard du surcoût à court terme occasionné par cette installation. Force est de constater qu'il peut exister un réel décalage entre les personnes qui planifient une construction nouvelle voire une rénovation de toiture, et des individus ou des entreprises qui veulent investir dans des panneaux photovoltaïques. Ce décalage pourrait être comblé par la création d'une «bourse des toits». Les particuliers ou les PPE qui désirent construire une nouvelle habitation ou envisagent de rénover une toiture devraient notifier à cette bourse une mise à disposition d'une toiture future. En parallèle, les entreprises ou autres particuliers qui souhaitent investir dans cette énergie renouvelable pourraient initier une collaboration en vue de créer un projet énergétique en adéquation avec le projet particulier. Il s'agit en effet d'un nouveau mode de financement.

Conclusion

Les postulants demandent aux différents services concernés en particulier par le droit des constructions, le droit de la propriété, le code des obligations, voire le droit du développement territorial ou de l'énergie d'analyser les conditions-cadre de la création d'une bourse des toits. La réflexion devra notamment porter sur les éléments suivants:

- Dans quelle mesure l'annonce d'une prochaine construction respecte la loi sur la protection des données;
- quel niveau de contraintes (obligatoire, incité, ou volontaire) peut être appliqué tant pour l'annonce à la bourse que pour la mise à disposition de la toiture;
- les modalités économiques ainsi que les effets sur le droit de propriété de cette mise à disposition.